



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 26 mai 2010

- 2010-18** décision modificative n° 01-2010 portant inscription budgétaire de l'extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de savane Lambert
- 2010-19** décision modificative n° 02-2010 portant inscription budgétaire relative à la mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-20** décision modificative n° 03-2010 portant inscription budgétaire de l'étude préalable à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement de la Carapa
- 2010-21** inscription budgétaire de l'étude de réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-22** modification de la délibération 2010-14 relative au vote des quatre taxes locales
- 2010-23** élargissement de la base fiscale
- 2010-24** mouvements budgétaires liés aux études et travaux : Savane Lambert, La Carapa, identité touristique de la commune, réhabilitation de l'église de Tonnégrande, travaux supplémentaires à l'école de Tonnégrande, branchement de la lagune
- 2010-25** attribution d'une dotation sur la réserve parlementaire du sénateur maire de Guyane, M. Georges Patient
- 2010-26** acquisition d'une parcelle de 150 ha à Risquetout dans le cadre du PAS de Montsinéry
- 2010-27** création d'un dispositif d'aide à la lecture et partenariat avec le Conseil général sur la formation d'auxiliaires de bibliothèque
- 2010-28** modification du plan local d'urbanisme pour la réalisation de zone d'aménagement concertée à l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2010-29** création d'une lagune à Tonnégrande
- 2010-30** demande du FACE pour le lotissement de Tonnégrande
- 2010-31** valorisation et développement de Petit-Cayenne
- 2010-32** raccordement des habitations du bourg à la lagune de Montsinéry
- 2010-33** projet d'aménagement de la crique Patate



- 2010-34** acquisition d'une parcelle de 7 ha 2 a dans la zone d'activité économique au profit de la filiale de Poweo, Biomasse Energie Montsinéry (BEM)
- 2010-35** nomination d'un représentant titulaire et de son suppléant au syndicat mixte du centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-36** rapport de la délibération 2008-21 et fixation des indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 2010-37** instauration d'une gratification relative à la médaille d'honneur communale
- 2010-38** fixation du prix de vente des baraques, tables et stands pour la fête communale des 25-27 juin 2010
- 2010-39** avis sur le projet de Programme local de l'habitat (PLH)
- 2010-40** décision modificative portant sur les travaux supplémentaires pour la réalisation du groupe scolaire de Tonnégrande



12, avenue du Gouverneur-Général-Félix-Eboué - 97356 Montsinéry-Tonnégrande

☎ : 05.94.31.39.41 - 📠 : 05.94.30.08.11

🌐 : <http://montsinery-tonnegrande.mairies-guyane.org>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2010**

DATE DE CONVOCATION

18 Mai 2010

DATE D’AFFICHAGE

18 Mai 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/18/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE VINGT SIX MAI Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTE EXCUSÉE:Madame **Pauline TARCY** Conseillère**ABSENTS :**

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



.../...

Délibération n°18/2010/MT
Décision Modificative n°-01/2010MT
Portant inscription budgétaire de l'extension des réseaux HTA/BT
Sur la zone agricole de Savane Lambert

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n°2009/26/MT en date du 27 Mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réalisation de l'opération concernée, son coût estimatif de **140 000 €** et son plan de financement composé de :

- FACE (78%) : 109 200 €
- Commune (22%) : 30 800 €

Montant Total : 140 000 €

Les crédits nécessaires ayant été obtenus auprès du FACE en date du 09 Septembre 2009, il nous appartient d'inscrire budgétairement ce programme avec le financement suivant :

- FACE (78%) : 109 200 €
- Commune (22%) : 30 800 €

Montant Total : 140 000 €

Je vous demande de m'autoriser à inscrire ces crédits, de signer tout acte administratif ou financier ou toute convention se rapportant à cette opération dans la limite fixée de **140 000 €**.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la rapport du Maire concernant l'inscription budgétaire du programme d'extension HTA/BT sur la zone de savane LAMBERT ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article 1 : AUTORISE l'inscription du programme n° 2010-05 portant extension HTA/BT sur la zone de savane LAMBERT pour un montant dépenses/recettes de 140 000 €.

Article 2 : l'inscription budgétaire est la suivante :

- Dépenses : 140 000 €
- Recettes : 140 000 €, ainsi répartis :
 - 1311 – FACE (78%) : 109 200 €
 - Commune (22%) : 30 800 €

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou financier ou toute convention se rapportant à ce programme dans la limite budgétaire de **140 000 €**

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE (0).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 26 Mai 2010

Le Maire



Patrick LECANTE

Publication le :

